



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 30 MAI 2017

Date de Convocation : 20/05/2017
Membres afférents au Conseil Municipal : 63
Membres en exercice : 61
Membres présents : 35
Membres qui ont pris part à la délibération: 46

L'an deux mille dix-sept, le trente mai à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Étaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET,

M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC,

M. Didier MAZINGUE,

M. Gilbert MARGUERITE,

M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCELLES, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Pierre OPDERBECK, Mme Marie-Céline HUCK, Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, M. Olivier PRINS, Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN, Mme Annick LELIEVRE,

Mme Elisabeth CLERIS,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER, Mme Michèle COULAND,

Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - M. Sylvain BINET, Mme Catherine BONNICARD,
M. Dominick LEMULLOIS,

ABSENTS REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR(S) :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Benoît BIED-CHARRETON	M. Gérard GEHANNE
M. Guy BIZET	M. Michel DURAND
Mme Carine BRION	M. Jacques COLLIN
Mme Catherine COUSIN	M. Eric DELACRE
M. Arnaud DUPARC	Mme Line BARA
Mme Sophie LOQUET	Mme Estelle BERTRAND
M. Bernard SAUVAGE	M. Philippe LAGALLE
Mme Madeleine REIGNER	Mme Françoise LECOUSIN
Mme Anne GALLOUX	Mme Nadine RONDEL
M. Gérard BRAILLY	M. Dominique GASPARI
M. Maurice SAVIGNY	M. Didier MAZINGUE

ABSENTS : Mme Christelle BIZET, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jean-François LERICHE, M. Pascal MARIE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Nicolas VALLAT, M. Gérard MACE

M. GEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Délibérations

- **Finances :**
 - Décision modificative de crédits :
 - Reversement parts sociales du crédit agricole
 - Subvention à l'association Tennis Club Harcourtois.
 - Procès-verbal de mise à disposition de l'Office de tourisme à la communauté de communes Cingal/Suisse Normande.
- **Ressources Humaines :**
 - Augmentation durée hebdomadaire de travail
 - Convention de prestation de service entre la commune et le service scolaire de la communauté de communes Cingal Suisse Normande
 - Transformation de poste (services techniques)

2^{ème} Partie : Sujet d'Ordre Général

- - Point sur les travaux réalisés et prévus
- - Planning des travaux d'épavage

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

- Rapport de la Commission voirie
- Questions Diverses

- Parts sociales Crédit Agricole :

Le Crédit Agricole a procédé dernièrement à la restitution de parts sociales contractées lors de la souscription d'emprunts par les communes déléguées de Thury-Harcourt (1360 parts), Saint Martin de Sallen (163 parts), et Curcy Sur Orne (7 parts)

. Thury-Harcourt	(1360 parts soit	2 080,80)
. St Martin de Sallen	(163 parts) soit	249,39)
. Curcy sur Orne	(7 parts) soit	10,71)

Soit une somme totale de		2 340,90 €

Le Conseil Municipal, après exposé, autorise l'inscription budgétaire correspondante (avec une plus-value de 1 627.44€)

- Subvention Tennis Club Harcourtois :

Après exposé des recherches de financement de l'association TCH, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'association une subvention de 800 €
- Autorise les écritures comptables correspondantes :

- Procès-verbal de mise à disposition à la CCCSN des bâtiments de l'office de tourisme de la commune LE HOM :

La communauté de communes de la Suisse Normande, et depuis le 1/1/2017 la communauté de communes Cingal/Suisse Normande assurant la promotion du développement touristique au titre de sa compétence,

Il est demandé à la Commune LE HOM propriétaire de l'immeuble OTSN place St-Sauveur à commune déléguée de Thury Harcourt de lui mettre à disposition pour l'activité tourisme.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un Procès-verbal de transfert.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le PV de MAD.

- Augmentation durée hebdomadaire de travail :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent, à temps non complet, afin de réorganiser le travail lié à l'entretien des locaux suite à la création de la Commune Nouvelle.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, après l'avis favorable du Comité Technique rendu le 7 mars 2017 et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de porter, à compter du 1^{er} juin 2017, de 0,46/35^{ème} à 7/35^{ème}, le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- Convention de prestation de service entre la Commune et le service scolaire de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une prestation de service, le personnel technique de la Commune pourrait réaliser des travaux dans les groupes scolaires situés sur la Commune déléguée de Thury-Harcourt, à la demande expresse de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.

La nature des fonctions exercées par le fonctionnaire en tant que prestation de service est définie comme suit :

- Suivi du protocole neige et verglas dans les cours d'école et sur les parkings,
- Contrôle des niveaux de combustibles et suivi des livraisons sur les sites scolaires,
- Intervention urgente pour sécurisation des sites scolaires,
- Déplacements des meubles et réglages des tables scolaires dans le cadre d'un besoin particulier ou d'un besoin induit par la Commune.

En fin d'année, un état reprenant les heures réalisées par le service technique sera transmis à la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande pour facturation, le coût horaire étant fixé à 13 € net par heure effectuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la convention de prestation de service qui sera émise par la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande et il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour qu'il signe les pièces se rapportant au dossier.

- Création de poste (Services techniques) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour les besoins du service, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2017.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique, échelle C1

- Ancien effectif : 5 postes à temps complet et 7 postes à temps non complet, dont 1 non pourvu
- Nouvel effectif : 6 postes à temps complet et 7 postes à temps non complet, dont 1 non pourvu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64111.

ADOPTÉ :

à 45 voix pour et 1 voix contre

2^{ème} partie de la réunion :

Un point sur les travaux réalisés permet de mettre en évidence les travaux réalisés en régie par les services techniques.

- immeubles des Armes : Musée de la 59^{ème}
- immeuble 15, rue de Condé : réhabilitation immeuble et logement
- Point Accueil Jeunes : sanitaires

Autres travaux réalisés par entreprises : - Extension Base Kayak
- Venelle des jardins

Rappel des travaux prévus :

- Hamars : ancienne école
- Curcy/Orne : Parking Mairie
Valgosse
- St Martin de Sallen : Numérotation rues
Mairie Place PMR
- Caumont/Orne : Eglise
- Le Hom : Accessibilité Mairie/Cinéma
Halle de sports
ERP
Viabilisation terrain Gendarmerie

Eparage :

Le fauchage s'effectue en 2 coupes

- 1^{ère} fin de printemps: par les services techniques à l'exception de la commune de Curcy/Orne (entreprise Marie sur la base de l'ancien contrat qui prend fin en Déc 2017)
- 2^{ème} fin d'automne: par l'entreprise Marie pour l'ensemble des 5 communes sur la (contrat du 31/01/17) 60 543m linaires

PLANNING:

1^{ère}

coupe en 2 phases:

- Broyeur sur toutes les routes de la Commune LE HOM (4 communes déléguées) du 23 Mai au 6 Juin
- Passage avec l'épareuse pour « avaler » toute l'herbe

Vers le 27 Juin

2^{ème}

coupe:

- Haies + toutes les herbes par l'entreprise Marie
Septembre/Octobre

Rappel de la longueur de voirie sur les 5 communes déléguées

Thury-Harcourt : 17 623 m (env. 6 000 à faucher)

Saint Martin de Sallen : 27 500 m

Curcy sur Orne : 12 713 m

Hamars : 12 500 m

Caumont sur Orne : 1 830 m

3è partie de la réunion :

Rapport de la Commission Voirie :

Après un rappel sur le classement par catégories des voies de la compétence communautaire,
Le programme *des travaux demandés* par la Commune LE HOM est présenté :

Thury-Harcourt : rue Bonne nouvelle, rue de Milleharts, 59^{ème} DA et Cotentin, le Haut de St Bénin

Saint Martin de Sallen : Le Mezeray (haut de st benin) hameau sarazin Montfort (ferme MARIE), en fonction de la programmation des travaux du SIAEP de la Vallée de HAMARS.

Hamars : VC la vallée, Les Landes

Curcy sur Orne : Limite commune avec La Caine, la poulinière , Cropton

Mise en sécurité carrefour de la Roullière

Questions Diverses :

Interdiction du stationnement des campings cars : Place de la Gare

L'arrêté municipal en date du 15 Juillet 2016 prévoyant une interdiction de stationnement de 23 h à 8h. La signalisation devra être mise en conformité avec l'arrêté.

Rappel des cérémonies d'accueil des Vétérans : 7 juin et 24 et 25 juin 2017

Centre Aéré :

Il est organisé comme chaque année dans les locaux de l'école P Hérault et se déroulera du 10 juillet au 18 août 2017 les inscriptions sont prises les 17 et 24 juin de 10 à 12 h et de 14 h à 16 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 27 juin 2017